

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18355 - 71ÈME ANNÉE

Installation de la « Commission des Enfants de la Creuse » au ministère des Outre-mer

Faisons toute la lumière sur la page la plus horrible du BUMIDOM

Hier soir, le ministère des Outre-mer a organisé une conférence de presse pour présenter l'installation de la « Commission des Enfants de la Creuse ». Cette instance est consacrée à un des plus grands scandales de l'émigration à La Réunion : la déportation d'environ 1.600 enfants pour repeupler des régions françaises qui voyaient leur population diminuer. Cette tragédie a des responsables qui en porteront toujours la trace indélébile, et aussi des résistants qui ont révélé le scandale et soutenu les victimes.



En 1968, Témoignages révèle la page la plus ignoble du BUMIDOM, un trafic d'enfants enlevés à leur famille pour être envoyé en France.

Hier, la question des Enfants de la Creuse était l'objet de toutes les attentions au ministère des Outre-mer. George Pau-Langevin a présenté une nouvelle instance, appelée « Commission des Enfants de la Creuse ». Elle aura les objectifs suivants, annonce un communiqué du ministère diffusé hier :

- approfondir la connaissance historique sur les Enfants de la Creuse et contribuer à sa diffusion;
- établir un tableau précis des populations concernées et de leur

situation démographique aujourd'hui ;

- proposer une relation précise des décisions et des actes ayant permis le transfert de 1615 enfants et adolescents réunionnais vers l'hexagone ;

- entendre les associations et permettre aux ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle;

- proposer des actions et mesures permettant de favoriser le travail de mémoire individuel et collectif autour de cette question.

Ces missions sont révélatrices de la chape de plomb qui a entouré cette opération organisée par des gouvernements qui se sont succédé des années 1960 au début des années 1980, dans le cadre d'un plan bien plus large, le BUMIDOM.

Résistance au BUMIDOM avec le PCR

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, La Réunion est dans la situation la plupart des autres pays colonisés dans le monde, elle n'a pas encore connu sa transition démographique. Le taux de mortalité est très important, en particulier chez les enfants. Cette transition n'a pas été anticipée par les gouvernements à Paris. Quand elle commence à produire ses effets, l'objectif n'est pas d'accompagner le développement de La Réunion pour permettre à cette jeunesse nombreuse d'enrichir le pays. La France vivait ses Trente glorieuses, une période de forte expansion économique. Paris a alors choisi d'organiser l'émigration des jeunes de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion pour répondre à la demande de main d'œuvre dans l'industrie et les services en France. Pendant ce temps, les affiches fleurissaient à La Réunion pour rendre les Réunionnais responsables du non-développement de l'île, les accusant d'avoir trop d'enfants. C'est le BUMIDOM qui était

chargé de cette émigration. Le succès du BUMIDOM aux Antilles conduit aujourd'hui à une catastrophe démographique. L'essentiel de la jeunesse est partie en France, ce qui fait qu'aujourd'hui, la Guadeloupe et la Martinique se préparent à devenir les départements à la population la plus âgée de la République. Les collectivités sont donc maintenant obligées de convaincre des émigrés de rentrer au pays sans attendre la retraite, pour tenter de recréer un dynamisme.

À La Réunion, la résistance au BUMIDOM s'est organisée autour du PCR. Cela a permis de limiter à environ 150.000 le nombre de jeunes Réunionnais qui ont émigré en France durant cette période. Sur ce point, l'essentiel a été préservé. Mais c'est également à La Réunion que s'est déroulée la plus grande tragédie de cette émigration : l'affaire des Enfants de la Creuse.

Règne de la censure

De jeunes Réunionnais ont été enlevés à leur famille, et envoyés en France dans des départements où la population diminuait. Le plan de Michel Debré et ses amis était de les utiliser pour amorcer un repeuplement. Ils voulaient aussi que ces jeunes soient « soustraits à l'influence du Parti Communiste qui dénonçait la poursuite du système colonial à La Réunion et réclamait l'autonomie ».

À la différence du BUMIDOM, c'était une opération couverte par la censure. Il a fallu plusieurs années pour réunir des preuves, et c'est Témoignages qui, en 1968, révélait ce scandale d'État : un trafic d'enfants entre La Réunion et la France.

L'Union générale des travailleurs réunionnais en France (UGTRF) cherchait également à enquêter. Elle se heurtait au mur du silence opposé par l'administration, aucun accès aux archives n'était possible. Ce n'est que depuis 10 ans que l'affaire a véritablement explosé sur la place publique à cause de procédures judiciaires entamées par les victimes de cette déportation.

Suite à la parution d'un article de Témoignages sur ce sujet en mai 2013, Marie-Thérèse Gasp avait adressé à notre journal en message dans lequel elle expliquait en quelques lignes comment s'était passé son départ forcé de La Réunion :

« A la suite d'une enquête, la gendarmerie n'avait pas trouvé la trace de ma mère, et la justice a tranché « enfant abandonné ». J'ai été transférée en métropole (Guéret) en 1966 après avoir fait un séjour de trois ans à la pouponnière « La Pro-

vidence » à Saint-Denis. Juste après mon départ, la gendarmerie trouve ma mère à Saint-Leu alors qu'elle y avait toujours vécu après ma naissance. Ce qu'on ne s'explique pas (Monseigneur Aubry ne m'a pas donné d'explication), c'est que j'ai été baptisée trois fois. La première fois, c'est ma mère naturelle qui l'a fait. Ma mère n'a jamais vu d'assistante sociale, et n'a jamais signé un acte d'abandon. Ma marraine est madame Hoareau de La Plaine des Cafres (tenant un salon de coiffure). Ma mère s'explique dans le film documentaire « Arrachée à son île ». »

Création d'une « Commission des Enfants de la Creuse »

La révélation du scandale et la mobilisation des victimes ont placé la France dans l'obligation de réagir. L'Assemblée nationale a donc voté une résolution présentée par Ericka Bareigts le 18 février 2014, dans la-

quelle la République reconnaissait l'existence de cet exil imposé à de jeunes Réunionnais, séparés de leur famille sur la base d'un mensonge d'État.

L'installation de la « Commission des Enfants de la Creuse » est la suite logique de cette démarche. Au-delà du bilan démographique, on peut souligner que l'étude de l'histoire n'est pas oubliée. Il serait intéressant qu'elle puisse également rappeler les responsabilités, gouvernements et leurs complices, et les résistances, les communistes et leurs amis, dans ce qui constitue une déportation. C'est un acte de mémoire important. Il ne pourra jamais réparer les souffrances subies par les victimes de cette politique d'émigration forcée. Mais il sera un point de départ d'une appropriation par les Réunionnais de cette page difficile de leur histoire, et qui constitue donc une part de leur identité.

M.M.

« Installation de la commission des Enfants de la Creuse »

Voici le communiqué détaillant les missions fixées à la commission nouvellement installée :

Comme elle s'y était engagée, la ministre des Outre-mer a installé le jeudi 18 février 2016 la commission temporaire d'information et de recherche historique des Enfants de la Creuse.

Cette commission est composée de 5 personnalités qualifiées : M. Wilfrid BERTILE, agrégé de géographie à la retraite, M. Gilles GAUVIN, docteur en histoire et professeur d'histoire-géographie, M. Philippe VITALE, sociologue et maître de conférences en sociologie, M. Marie-Prospère EVE, historien et M. Michel VERNEREY, inspecteur général des affaires sociales honoraire.

Présidée par M. Philippe Vitale, la commission des Enfants de la Creuse est chargée d'étudier et de rendre un rapport sur le déplacement vers la France hexagonale, entre 1963 et 1982, d'enfants et d'adolescents réunionnais, en vue de repeupler les départements en cours de désertification.

Les objectifs de la commission sont les suivants :

- approfondir la connaissance historique sur les Enfants de la Creuse et contribuer à sa diffusion ;
- établir un tableau précis des populations concernées et de leur situation démographique aujourd'hui ;
- proposer une relation précise des décisions et des actes ayant permis le transfert de 1615 enfants et adolescents réunionnais vers l'hexagone ;
- entendre les associations et permettre aux ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle ;
- proposer des actions et mesures permettant de favoriser le travail de mémoire individuel et collectif autour de cette question.

La durée de travail de la commission est portée à 2 ans. La ministre des Outre-mer met à la disposition de la commission tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

La ministre des Outre-mer souhaite le plus grand succès aux travaux de la commission des Enfants de la Creuse et se félicite de l'installation très attendue de ce groupe de travail.

Édito

BREXIT : odieux chantage du gouvernement de la Grande-Bretagne

Depuis hier soir, l'Union européenne tient un sommet de chefs d'États et de gouvernement. Dans l'ordre du jour, deux sujets sont mis en avant : l'accueil des réfugiés et l'éventuelle sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne. C'est cette seconde question qui suscite le plus de commentaire. Même si cet État n'utilise pas l'euro, c'est une puissance économique importante. L'an dernier, lors de la campagne des élections législatives, le gouvernement sortant, dirigé par le Parti conservateur, s'était engagé à organiser un référendum sur le maintien ou pas de la Grande-Bretagne dans l'Union européenne. Alors que les sondages donnaient les Conservateurs battus, ou tout au moins sans capacité de former à eux seuls une majorité, ces derniers l'emportaient largement. Reconduit au poste de Premier ministre, David Cameron a donc tenu sa promesse sur le référendum.

La Grande-Bretagne avait été admise en 1973 dans ce qui s'appelait alors la Communauté économique européenne. En 1975, le gouvernement britannique organisait déjà un référendum sur son maintien dans l'organisation, à la suite de la défaite électorale du parti qui avait négocié l'adhésion. Il demandait alors un aménagement des règles, et donnait des consignes de vote en fonction de ce qui avait été obtenu. Le gouvernement britannique de 1975 était sorti satisfait des discussions, il avait donc appelé à voter pour le maintien. Le « oui » l'avait alors emporté à plus de 70 % des suffrages.

Le gouvernement britannique actuel tente donc

de rééditer le succès d'un de ses prédécesseurs. Mais la différence de taille, ce sont les revendications. En 1975, le parti au pouvoir était celui des Travaillistes. Il cherchait donc à obtenir des garanties pour les lois sociales. 41 ans plus tard, c'est du contraire qu'il s'agit. Les Conservateurs s'attaquent à un pilier de l'Union européenne : l'égalité des prestations sociales. Ils veulent que les ressortissants d'autres pays travaillant en Grande-Bretagne aient des prestations sociales inférieures à celles des Britanniques. C'est une demande scandaleuse, car en Grande-Bretagne, un travailleur, qu'il soit ou pas britannique, contribue tout autant à la richesse du pays. Ce projet crée donc une ségrégation dangereuse, et relègue les travailleurs immigrés au rang de sous-salariés.

C'est donc un odieux chantage qu'exerce le gouvernement de la Grande-Bretagne. Si les autres dirigeants de l'Union européenne l'acceptent, alors c'est la porte ouverte à toutes les discriminations, et ce sera alors terminé des rêves d'une Europe sociale. S'ils sont intransigeants, alors les Conservateurs feront campagne pour la sortie de l'Union européenne. Sans doute ces derniers mettront-ils en avant cette mesure d'inégalité sociale qui a des relents de racisme. Ce sera alors au peuple britannique de trancher. Suivra-t-il ses dirigeants ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Avant-projet de loi sur la Négociation collective, le travail et l'emploi

« Réforme El Khomri : une attaque sans précédent contre le droit du travail »

Les députés du Front de Gauche de l'Assemblée nationale le groupe CRC du Sénat affirment leur opposition au projet de loi sur la réécriture du Code du Travail. « Les députés du Front de Gauche et les sénateurs du groupe CRC appellent à une prise de conscience majeure contre les attaques portées au Code du travail et les régressions sociales que ce projet de loi comporte pour les travailleuses et les travailleurs de notre pays. », écrivent-ils dans un communiqué.



L'avant-projet de loi sur la Négociation collective, le travail et l'emploi, contient des attaques sans précédent contre le temps de travail, les salaires, les apprentis, les indemnités de licenciement, l'expertise des CHSCT, la représentation syndicale, tout y passe.

Le temps de travail est complètement dérégulé par l'avant-projet qui prévoit l'extension par accord d'entreprise de la durée de travail maximum à 60 heures par semaine et l'extension des forfaits jour aux entreprises de moins de 50 salarié-e-s hors accord collectif.

Le temps de travail en matière d'apprentissage est également modifié puisque les apprentis de moins de 18 ans pourront travailler jusqu'à 10 heures par jour au lieu de 8 heures, et 40 heures par semaine contre 35 actuellement.

S'agissant de la rupture du contrat de travail, les indemnités dues par l'employeur en cas de licenciement abusif seront désormais plafonnées selon l'ancienneté. Au minimum trois mois de salaire pour moins de deux ans de présence, et au maximum quinze mois pour des employés présents dans l'entreprise depuis plus de vingt ans.

Le projet revoit complètement le droit de la négociation collective. Si le principe d'un accord majoritaire est réaffirmé, il sera désormais possible pour les organisations ayant recueilli 30% des suffrages aux élections professionnelles d'organiser des referendums par internet auprès des salarié-e-s, confirmant la remise en cause de la représentativité syndicale.

Le gouvernement reprend les propositions de la droite lors de la loi Macron visant à mettre en place des accords de compétitivité « offensifs » qui autorisent les entreprises à réduire le temps de travail et les salaires en cas de problèmes économiques ou développer l'emploi pour conquérir de nouveaux marchés. Les salarié-e-s qui refuseront pourront être licencié-e-s pour cause réelle et sérieuse.

Les députés du Front de Gauche et les sénateurs du groupe CRC appellent à une prise de conscience majeure contre les attaques portées au Code du travail et les régressions sociales que ce projet de loi comporte pour les travailleuses et les travailleurs de notre pays.

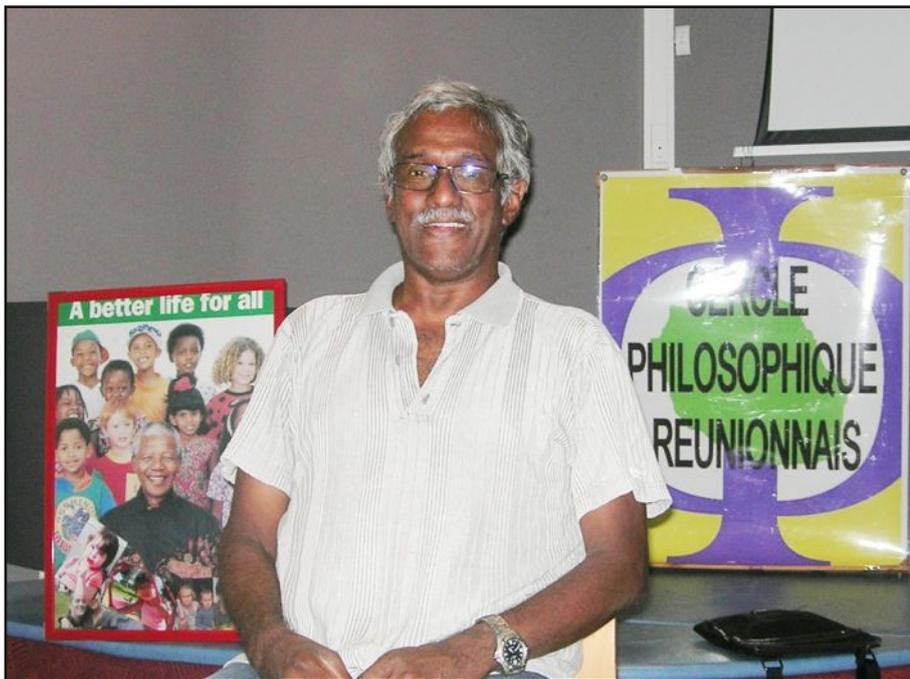
Seule une mobilisation sociale massive dans notre pays peut empêcher le gouvernement Valls IV de réaliser leur projet d'éradication du droit du travail. Nos groupes mèneront le combat à l'Assemblée nationale et au Sénat, aux côtés de toutes celles et ceux qui refusent qu'un gouvernement qui se prétend de gauche réalise les rêves du MEDEF et de la droite.

Paris, le 17 février 2016

Billet philosophique

Kisa i komann nout péi ?

La lutte pour la libération du peuple réunionnais continue, avons-nous conclu le "billet philo" de la semaine dernière. Cela, malgré les divisions, l'assimilation, les propagandes et les résignations auxquelles la classe dominante du pays veut soumettre ce peuple. Et comme l'ont montré plusieurs événements de la semaine dernière, l'espoir et la détermination des combattants de la liberté sont toujours là...



Jean Viracaoundin, président du Cercle Philosophique Réunionnais, lors de sa conférence sur Nelson Mandela, qui s'est battu « pour une meilleure vie pour tous ».

Le vendredi 12 février dernier à Saint-Denis, l'association Les Med'Océanes, présidée par le Dr Philippe de Chazournes, a organisé une conférence-débat sur le « façonnage des maladies ». Le Dr Patrice Humbert, médecin généraliste, a présenté un exposé sur ce thème en expliquant à quel point dans le monde médical et pharmaceutique on invente un grand nombre de maladies afin de vendre le maximum de médicaments à tout le monde et tout le temps.

Les médecins et les patients qui ont participé à cette rencontre très intéressante ont dénoncé « cette arnaque par l'invention de maladies » pour « médicaliser tous les problèmes de la vie » et « l'intoxication des esprits en faveur de la consommation de médicaments inutiles voire néfastes pour des intérêts financiers ». Pour résister à cette « pub massive », les organisateurs ont lancé cet appel aux Réunion-

nais : « Sachons décrypter les messages qui jouent sur nos peurs ».

« Des raisons d'espérer »

D'une certaine façon, ce message a été repris lors de la conférence-débat tenue le lendemain par le Cercle Philosophique Réunionnais avec son président à la médiathèque Alain Peters du Moufia sur "Nelson Mandela, entre images et réalités". À cette occasion, Jean Viracaoundin a notamment souligné que « les combattants de la liberté aujourd'hui ont le devoir de reprendre l'image de Madiba en la traduisant dans la réalité ».

Durant le débat, le public a apporté de nombreuses contributions pour assumer concrètement cette tâche militante face à « une information piégée et formatée » dans « une so-

ciété où tout est géré par les multinationales au profit des plus riches ». D'autres intervenants ont également exprimé l'idée que « nous devons donner aux jeunes Réunionnais des raisons d'espérer » et que « nous devons suivre l'exemple de nos ancêtres comme l'esclave Élie et ses amis qui se sont révoltés en 1811 contre le mépris de leurs droits et de leur identité ».

Une société démocratique

Le même jour, les responsables d'une organisation politique démocratique réunionnaise que nous ne citerons pas — car certains n'ont qu'une idée : la liquider — ont tenu une réunion pour faire le point sur les combats à mener. Suite à cette rencontre, les militants sont invités à prendre en compte 4 éléments fondamentaux pour construire un développement durable, solidaire et responsable de La Réunion : 1) la mondialisation du système socio-économique capitaliste dans notre région ; 2) la croissance démographique ; 3) les innovations technologiques ; 4) le réchauffement climatique. Il est indispensable de faire face à ces évolutions et à leurs effets pour prendre les décisions afin de régler nos problèmes ; et, pour cela, une question essentielle est à résoudre : kisa i komann nout péi ?

En effet, on peut se demander par exemple quel est le pouvoir de décision du peuple réunionnais pour supprimer les inégalités réelles mises en place à La Réunion depuis 70 ans, après la loi ayant officiellement le statut de colonie de La Réunion ? Et quelles mesures concrètes seront prises au plus vite pour instaurer une société démocratique dans le pays ? Des réflexions à poursuivre ensemble...

Roger Orlu

Oté

« Akoz pa fé l'ékol kan i fé bon !

Pou la plipar d'moun, dopi finn moi d'mars ziska moi d'séktanm i fé bon : i fé pa tro sho, épi la poin bann gran kou d'plui-la plipar d'tan la poin siklone pou vréman. Solman l'ané éskolèr i suiv pa la sézon k'i fé bon é i pé dir bann marmay l'ékol i soufèr avèk lo gro shalèr, épi lo mové tan.

Moi zilyèt, moi d'août i fé bon donk lé bon pou bann marmaye bien aprann é malérèzman marmaye lé an vakans. Moi d'novanm, désanm, finn moi d'janvyé épi févriyé lo tan la pa bon pou bien étidyé é bann marmaye lé l'ékol. I rès azot in n'afèr pou fèr sé lite kont la shalèr an séyann ramas dé grin la konésans.

Ni oi bien si l'ékol nana pou travaye bien fé aprann bann marmaye, l'ané éskolèr lé pa fé pou sa. Nana in pé i domann l'ané klimatik mé a s'ki paré bann paran épi bann amontrèr i vé pa... Si sa lé vré é si bann paran i vé lo bien pou z'ot zanfan, é si bann amontrèr i vé bien travaye, nana in n'afèr pou fèr. I pé pa lès lé shoz alé konmsa sirtou ké lo klima i éshof é pou nou osi sar konmsa.

Si ni vé l'égalité d'shans, sanm pou moin, i fo osi l'égalité dann l'ékol. Sa i dovré fé parti l'égalité rèèl. Zot i pans pa ?

NB : Dann désèrtènn parti l'Almagn nana in n'afèr i apèl Ferien Hitze-i pé tradui sa konm konjé pou la shalèr. Kan i fé tro sho, l'ékol i fèrm an atandan k'lo tan lé in pé méyèr... La Nouvèl kalédoni nana lo kalandriyé klimatik. Dann La Frans épi dann l'Erop osi nana lo kalandriyé klimatik. Akoz pa pou nou ?

Justin

« I anbar pa la mèr avèk sink doi rouvèr ! » - In kozman po la rout

Sa lé bien vré, sans prop konm sans figuré. Sans prop la pa bézoin diskite ziska l'infini. Mé sans figuré ? Mi oi in sans : si ou i vé fé kékshoz i fo ou na lo bon zoutiy. Dézyèm z'afèr mi oi sé si ou i vé fé kékshoz i fo ou i donn aou lo moiyn nésésèr. In romark kant mèm, mèm si out z'outiy la pa sak i fo, ou i pé kant mèm sèye ansèrv ali lo myé ké ou i pé. Zordi ni romark dé foi lo z'outiy i fé pli d'tor dann tan ké d'bien. In l'égzanp ? Bann gro shari i défons la tèr, i vir sa dovan déyèr, épi i fo mète sépa konbien l'angré pou an avoir in bon rékolt. Donk alon méfyé : la pa tout sak provèrb i di ké sé la vérité san pour san. Dé foi i fo fé la par dé shoz.